

## COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU MERCREDI 26 FEVRIER 2025

Le 26 février deux mille vingt-cinq à 17h30 le comité syndical de l'Agence Landaise Pour l'Informatique, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Magali VALIORGUE, Présidente (seconde réunion sans condition de quorum).

#### DELIBERATION N°01-03

#### PERSONNEL : MISE A JOUR DE L'ORGANIGRAMME DE L'ALPI

##### Présents (présentiel et visioconférence) :

Hervé CARREL, Virginie CLAVE, Colette DESTRADE, Céline FOURNIER, Ambre LAVEUR-BERRUYER, Karl MADER, Magali VALIORGUE, Adeline VERGEZ.

##### Absents Excusés :

Henri BEDAT, Quentin BENCHETRIT, Dominique BIZIERE, Frédéric CARRERE, Jean-François CHIVRACQ, Jeanne COUTIERE, Christine FOURNADET, Didier GAUGEACQ, Philippe LAMARQUE, Serge LASSERRE, Corinne MANCICIDOR, Pascal MARTINEZ, Julien PARIS, Stéphane SERE.

Date de convocation par voie dématérialisée : 20 février 2025

Secrétaire de séance : Magali VALIORGUE

Nombres de membres en exercice : 22

Présents : 8

Votants/Pour : 8

Abstention : 0



La Présidente informe les membres du comité syndical que l'organigramme de l'ALPI a été remis à jour.

Celui-ci a été présenté préalablement au Comité Technique lors de sa séance du 10 février 2025 et a reçu un avis favorable.

## LE COMITE SYNDICAL

**Vu**, l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2003 portant création d'un Syndicat Mixte Départemental ALPI,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte Départemental ALPI modifiés par arrêté préfectoral du 30 janvier 2020,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

**Vu** le tableau des effectifs,

**Vu** l'avis favorable du comité technique du CDG en date du 10 février 2025,

**Vu** le rapport présenté par la Présidente,

Considérant qu'il convient de mettre à jour l'organigramme de l'ALPI,

**Après en avoir délibéré, DECIDE :**

### **Article 1 :**

D'approuver le nouvel organigramme du Syndicat mixte Agence Landaise Pour l'Informatique (Ci-joint organigramme)

### **Article 2 :**

D'autoriser la Présidente à signer tout document à cet effet.

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le

ID : 040-254003304-20250226-26022025\_01\_03-DE



*Madame La présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois suivant sa publication ou notification. Il peut être saisi par l'application : <https://www.telerecours.fr>*

Fait à Mont-de-Marsan, le 26 février 2025

**La Présidente du Syndicat Mixte Départemental ALPI**

**Magali VALIORGUE**

La Présidente certifie que :  
- l'acte a été télétransmis électroniquement le :  
- l'acte est devenu exécutoire le :  
- l'acte a été publié/affiché le :

# Organigramme de l'ALPI au 1er mars 2025

